

ministre de l'agriculture à Ottawa, a bien voulu acquiescer à ma demande d'envoyer aux écoles normales tous les bulletins et les travaux intéressants que publie son département. J'ai demandé la même faveur pour les écoles primaires intermédiaires et supérieures.

LES MESSIEURS DE SAINT-SULPICE

Je ne saurais passer sous silence le cadeau vraiment princier que Messieurs les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont offert l'hiver dernier aux Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

L'école normale Jacques-Cartier, section des filles, fut installée, lors de sa fondation, dans une partie de l'ancien pensionnat de la rue St-Jean-Baptiste à Montréal, avec l'espoir que tôt ou tard on pourrait ériger un édifice mieux approprié aux besoins d'une semblable institution. Le bâtiment, de construction ancienne, où logeaient les élèves était considéré comme insuffisant et ne répondait pas aux désirs des religieuses elles-mêmes. Depuis deux ans surtout s'agitait la question de construire une nouvelle maison et, comme la propriété foncière dans la ville de Montréal est d'un prix très élevé, le choix d'un emplacement assez vaste pour y asseoir l'école avec une cour spacieuse et le jardin nécessaire à l'enseignement de l'horticulture était difficile à faire. Ces Dames, toujours dévouées à l'égard du Surintendant, voulurent discuter la question avec moi et nos préférences se portèrent sur le grand et magnifique terrain où déjà se trouve construite la nouvelle maison mère de la Communauté, rue Sherbrooke. Les Messieurs de Saint-Sulpice, dont les largesses en faveur des œuvres scolaires sont proverbiales, mis au fait de la situation, voulurent trancher la question en offrant gratuitement aux religieuses un terrain voisin de la maison mère et représentant un superficie d'environ 85,000 pieds. D'après le prix de la propriété immobilière dans cette superbe partie de la cité, ce cadeau excéderait deux cent mille piastres en valeur. (1)

Les donateurs avaient acquis le terrain par acte de donation que leur avait consenti, en 1663, la compagnie des Associés de Montréal et qui avait été confirmé par le roi de France, en 1667. (2)

Les Sœurs de la Congrégation sont maintenant à construire une école normale digne de la grande ville et cela grâce à leur esprit d'initiative, à la munificence des Messieurs de Saint-Sulpice, et grâce aussi aux bonnes dispositions du gouvernement qui, afin de pourvoir aux besoins de l'instruction pédagogique dans la région de Montréal, a consenti à augmenter l'allocation annuelle qu'il a faite à cette institution. Si le don de Saint-Sulpice, en remplissant de joie les dévouées religieuses, doit contribuer au développement de l'œuvre de la vénérable Marguerite Bourgeois, la province, de son côté, a contracté vis-à-vis les généreux donateurs une nouvelle dette de reconnaissance, car elle devra profiter pour une large part du bienfait reçu.

(1) Acte de donation reçu devant M^{re} E.-R. Décary, notaire, le 31 décembre 1660.

(2) Donation en date du 9 mars 1663, devant Lefranc et Levasseur, notaires royaux, enregistrée au Châtelet de Paris, le 5 juin suivant.